



Budget Primitif 2024

Note synthétique

Article L 2313-1 du CGCT - Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

☞ 002 – Excédent de fonctionnement reporté

Ils comprennent le report lié au budget principal ainsi que ceux des budgets des lotissements clos des murets et de la chaire pour respectivement 5 118.03 et 393 782.11 €

☞ 013 – Atténuations de charges

Ils correspondent aux remboursements des salaires des agents en arrêt maladie (professionnelle ou non) et en accident de travail. Ils sont inscrits au même niveau qu'en 2023.

☞ 042 – opération d'ordre entre section

Elles ont été de deux natures

- L'amortissement des subventions perçues sur des biens amortissables
- La neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (qui porte sur la voirie)

☞ 70 - Produits de services :

Les produits de service sont inscrits en baisse en raison de deux éléments :

- La perception en 2023 de deux années antérieures de redevance d'occupation du domaine public de la part d'Orange
- De recettes exceptionnelles en matière de concessions de cimetière en raison de l'identification de concessions échues qui ont fait l'objet de régularisation

☞ 73 – Impôts et taxes

Les contributions directes évoluent à la hausse en raison :

- L'actualisation annuelle des bases opérées par la loi de finances est de 3.9 % pour les propriétés bâties et non bâties qui n'entrent pas dans le champ d'application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. En effet, s'agissant des locaux professionnels révisés, il est prévu une mise à jour annuelle des tarifs et des valeurs locatives.
- L'augmentation des taux d'imposition de 2.5 %. Cette décision est adoptée conformément au Projet de Territoire qui prévoit cette hausse pour compenser le développement des services tels que la police municipale, la cellule lecture publique, l'équipe dédiée à l'action sociale, mais aussi la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments publics des communes historiques.
- L'augmentation physique des bases de :
 - 4.24 % en matière de taxe d'habitation
 - 0.89 % en matière de taxe foncière bâtie

☞ 74 - Dotations et participations

Elles ne seront connues qu'après l'envoi de la présente note. Le budget ne constitue qu'une estimation réalisée sur les bases suivantes :

- **La dotation Globale de fonctionnement (DGF)** : Maintien au niveau 2023 soit 1 405 000 €
- **La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : Maintien au niveau 2023 soit 1 480 000 €

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240408-D2024-04-02-20B-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

- **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** : A compter de 2024, la commune ne bénéficiera plus de la DSU, la DSR ayant été réévaluée.
- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** : Maintien au niveau de 2023 soit 430 000 €

☞ 75 – Autres produits :

Ils sont constitués de deux éléments :

- Les revenus d'immeubles
- La redevance du concessionnaire du crématorium

Dépenses de fonctionnement

En préambule, il apparaît nécessaire de rappeler que l'inflation sur un an est toujours plus élevée pour un « panier communal » que pour un panier ménage.

☞ 011 – Charges générales

Elles varient à la hausse notamment en raison de nouvelles politiques estimées à 160 000 € :

- Prestations de services :
 - A l'occasion des Jeux Olympiques, il est souscrit à l'action développée par le conseil départemental au profit des scolaires
 - La politique d'adressage s'achèvera en 2024
 - Le diagnostic RGPD sera réalisé cette année
 - La numérisation du plan du marché
- Etudes :
 - Sur l'espace naturel sensible avec la commune des garennes
 - Un diagnostic préalable à l'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure
 - Réalisation d'un diagnostic sanitaire sur les arbres
- Le remboursement de frais de mission pour les agents conduits à effectuer de nombreux déplacements dans le cadre de leurs fonctions

☞ 012 - Dépenses de personnel :

Elles prennent en compte le portefeuille 2023 actualisé avec :

- Les recrutements (180 000 €)
- L'augmentation générale de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 (40 000 €)
- Une revalorisation du SMIC de 2.5 %
- La prise en compte des avancements d'échelon, les avancements de grade pour 2.5 %

☞ 014 – Atténuation de produit

Elle est composée de deux part :

- La première qui constitue la participation au fonctionnement des service : Si en 2023, l'attribution de compensation de fonctionnement versée à la CCLLA est en diminution (de 354 000 à 166 000), la commune a supporté directement les dépenses liées aux salles de sport transférées (entretien, électricité, personnel...).
- La part 2 qui correspond à la régularisation de la participation de la commune en n+1 pour prendre en compte le véritable cout du service de l'année n

Elles sont estimées à la hausse en raison de l'augmentation du coût des services communs et partagés.

☞ 042 – Opérations d'ordre entre section

Elles comprennent :

- 1 400 000 € d'amortissements, qui constituent une dépense de fonctionnement et influent donc sur l'équilibre de cette section qui est aussi une obligation.

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240408-D2024-04-02-20B-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

- Une provision en raison d'un arriéré de loyer douteux d'un acteur économique

👉 65 – Autres charges de gestion courante :

Elles sont en augmentation pour prendre en compte :

- Le versement d'une subvention au CCAS (35 000 €), non réalisé en 2023 en raison d'un excédent de ce budget
- L'admission en non-valeur de créances de deux acteurs économiques non honorées

La ligne 65888 comprend le fonds de roulement non affecté à des dépenses pour un montant de 1 101 783.02 €

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont issues :

- De la Taxe d'Aménagement dépendant des demandes d'urbanisme
- Du Fonds de Compensation de la TVA, dépendant du niveau d'investissement de la collectivité
- Des subventions, dont la perception est généralement postérieure à la période de réalisation
- De l'autofinancement dégagé par la collectivité en section de fonctionnement

Au budget 2024, elles sont constituées principalement de l'autofinancement dégagé par la collectivité. Seules les subventionnées notifiées à la collectivité sont inscrites.

Dépenses d'investissement

La collectivité poursuit ses investissements :

- Dans l'entretien de son patrimoine : bâtiments (280 000 €) – voirie (388 000 €) – mise aux normes (250 000 €) – réseau pluvial des alleuds (140 000 €) – la Perrine (130 000 €)
- L'aménagement de nouveaux bâtiments : cabinet médical de Vauchrézien (185 000 €) – le presbytère de charcé (190 000 €)
- La construction de nouveaux bâtiments : réhabilitation de l'école des alleuds (provision de 2 000 000 €) – réalisation d'un centre socio culturel (390 000 €)
- Dans des politiques structurelles :
 - Lecture publique : 260 000 €
 - Sportives et loisirs : 567 000 €
 - Environnementale : 443 000 €

👉 Remboursement de la dette en capital

Comme les intérêts, l'annuité relative au capital des emprunts baisse d'année en année

LE RESULTAT PREVISIONNEL

L'exercice 2024 devrait dégager un résultat de fonctionnement de 1 400 000 €.

Quant au résultat de fonctionnement cumulé, après affectation du résultat, il est estimé à 650 000 € au 1^{er} janvier 2025, sans compter les éventuelles subventions attendues pour cofinancer les opérations d'investissement retenues.

LES BUDGETS ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240408-D2024-04-02-20B-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Brissac Loire Aubance ne compte plus en 2024 qu'un seul budget annexe portant sur le lotissement Clos de Bel Air sur la commune déléguée de Vauchrézien. Si l'ensemble des lots sont vendus, les dernières dépenses seront honorées en 2024.



Accusé de réception en préfecture
049-200064582-20240408-D2024-04-02-20B-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024